



Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, deux octobre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-six septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Vœu de la majorité municipale - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000€ à l'attention du Fonds REVITA pour venir en aide aux victimes des incendies au Portugal

Rapporteur : M. RIBEIRO

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**
M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, , Mme THEOPHILE, , Mme CAPORAL, M. SOLARO, , M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme AMAR (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LATRONCHE (donne procuration à M. BOULAY), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme BERTRAND (donne procuration à M. SLIMOVICI), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN) , M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX) Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE à partir de 22h50), M. FAUTRE, M. SUDRE, Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO à partir de 23h24)

Secrétaire de séance : M. LHOSTE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 38

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

La majorité municipale

Conseil municipal,

Considérant ce qui suit :

A la suite des violents incendies au Portugal, en particulier dans les districts d'Aveiro et de Viseu, plus de 120 000 hectares de forêt et de végétation ont été brûlés, selon les données de l'Institut national de conservation de la nature et des forêts (ICNF).

Ces incendies ont causé la mort de cinq personnes, dont quatre pompiers et plus d'une centaine de blessés (dont quatorze gravement). Le bilan de 2024 des incendies au Portugal est le plus lourd depuis l'année 2017, lorsque la surface brûlée avait atteint les 500 000 hectares et causé la mort d'une centaine de personnes.

Le Fonds REVITA, créé en 2017 par le gouvernement portugais pour gérer les dons lors des précédents incendies, est un fonds d'appui aux populations et à la revitalisation des zones touchées par les incendies survenus.

Pour venir en aide aux populations portugaises sinistrées et leur témoigner de sa solidarité, le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2000€ à l'attention du Fonds REVITA.

après en avoir délibéré , à l'unanimité

ADOpte le vœu de la majorité municipale ci-dessus présenté.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe LHOSTE
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le 06 NOV. 2024

Publication, le 06 NOV. 2024

Certifié exécutoire

Le Maire

